

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 314 Vœu relatif aux vélos dans le tramway.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la ligne 3 du tramway fonctionnant en rocade autour de Paris a une vocation intermodale forte ;

Considérant que l'usage du vélo doit être stimulé à Paris, notamment par une meilleure prise en compte du vélo dans la chaîne de modalité ;

Considérant que le tramway peut répondre à des besoins des cyclistes : forte déclivité de la voirie, franchissement d'un carrefour non-cyclable, etc. ;

Considérant que le vélo dans le tramway devra nécessairement être encadré en limitant le nombre de vélos par rame et en accordant une priorité aux personnes en fauteuil roulant et aux poussettes ;

Considérant que la possibilité d'embarquer son vélo existe dans le RER et dans la ligne 1 du métro, sous certaines conditions d'horaires ;

Considérant qu'une expérimentation concluante pourrait s'accompagner de dispositifs de stationnement sécurisés pour vélos de type Véligo dans les principales stations, notamment celles en interface avec une ligne de RER ou de métro ;

Considérant que d'autres métropoles autorisent l'emport du vélo dans leur tramway : Bordeaux, Lille, Montpellier, Le Mans, Orléans, Grenoble, Mulhouse, Nantes, Strasbourg, Saint-Etienne ;

Considérant que la possibilité de combiner vélos et transports collectifs concerne également, dans certaines grandes agglomérations, les réseaux de bus avec des systèmes de « racks », et de métros, comme à Bruxelles et Berlin ;

Sur la proposition de M^{me} Julie BOILLOT et des élus du Groupe UMP,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris examine avec le STIF et la RATP les modalités permettant d'autoriser les vélos dans le tramway et le bus, notamment sur les lignes desservant les bois et les quartiers marqués par des contraintes de relief, et d'étendre les possibilités existantes dans le RER et le métro.